

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 FEVRIER 1990

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 5 février 1990 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME (jusqu'à la question 14), M. FERREOL, Mme KUNSTLER (jusqu'à la question 14), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. GALLAT, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ROUSSEAUX.

Secrétaire : M. RAGOT.

Absents : M. LIME (à partir de la question 14), Mme DUFAY, Mme KUNSTLER (à partir de la question 14), M. DAHOUI, Mme CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. BAS, M. VIALATTE.

Procurations de vote :

Mandants : M. LIME (à partir de la question 14), Mme DUFAY, Mme KUNSTLER (à partir de la question 14), Mme CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. BAS, M. VIALATTE.

Mandataires : M. FERREOL (à partir de la question 14), M. JEANNEROT, M. MAGNIN (à partir de la question 14), M. GALLAT, Mme MADER, Mme BULTOT, M. JACQUEMIN, M. TABOURNOT.

Avant l'ouverture de la séance, le Collectif Sécurité Planoise a remis à M. le Député-Maire une pétition qui a recueilli plusieurs milliers de signatures, à la suite du décès brutal de la jeune Ariane Bouladon, tuée accidentellement à la sortie de la patinoire, alors qu'elle traversait le boulevard Ouest pour regagner son domicile rue des Flandres à Planoise.

M. le Député-Maire a rappelé son émotion et celle du Conseil Municipal à l'annonce du décès accidentel d'Ariane.

Suite à ce tragique événement, M. le Député-Maire a proposé de modifier l'ordre du jour et d'entendre en début de séance les interpellations sur ce sujet de M. l'Adjoint FOUSSERET, de Mme l'Adjointe BULTOT et de M. NACHIN, Conseiller Municipal.

A l'issue, un débat sera instauré sur les problèmes de sécurité routière à Besançon, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

L'Assemblée Communale est ensuite passée à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

1. Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

a) Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Adopté à l'unanimité.

b) Modification de la délibération du 17 avril 1989 en ce qui concerne les emprunts

Adopté à l'unanimité.

2. Garanties d'emprunts :

a) à la MJC de Besançon - Extension de la base de loisirs du Loutelet

450 000 F auprès du Crédit Mutuel

Adopté à l'unanimité

1 000 000 F autorisation de crédit auprès du Crédit Mutuel

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

b) Centre Omnisports du PSB - Modification de la garantie d'emprunts accordée par la Ville

Adopté à l'unanimité.

3. Subvention au Comité des Fêtes - Carnaval 1990 - Acompte de 150 000 F à valoir sur la subvention prévue au projet de Budget Primitif de l'exercice 1990

Adopté à l'unanimité.

4. Sport bisontin de haut niveau

a) Subventions exceptionnelles (premier acompte)

La répartition suivante a été adoptée à l'unanimité :

Clubs	Niveau	Montant
ASQP VOLLEY-BALL	Filles : Nationale 3	10 000 F
OB	Nationale 2	25 000 F
ESB	Filles : Nationale et Coupe d'Europe) Garçons : Nationale 1 B)	125 000 F
VESONTIO	Garçons : Nationale 2	80 000 F
BRC FOOTBALL	Division 4	110 000 F
SNB		12 500 F
CPB		12 500 F

b) Contrats d'objectifs

L'Assemblée Communale a entendu une communication de M. l'Adjoint FUSTER sur les nouvelles philosophie et méthodologie qui seront mises en place, dès la saison 90-91, pour la répartition des subventions aux clubs sportifs de haut niveau.

5. Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

Une aide de 15 000 F a été allouée à l'unanimité à la Société ESCOLADE.

6. Exercice 1990 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

7. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération (pour les usagers acquittant la redevance)

Adopté à l'unanimité.

8. Personnel Communal - Révision de la liste des emplois permanents

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, cette révision a été adoptée à l'unanimité moins 11 abstentions.

9. Formation et emploi des jeunes - Mesures d'accompagnement des postes TUC et/ou contrats emploi solidarité - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Versement de la participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation TUC et/ou CES

Adopté à l'unanimité.

10. Installation classée pour la Protection de l'Environnement

Une information a été donnée au Conseil Municipal concernant la ZI de Trépillot - Exploitation d'un centre thermique et chimique des métaux par la SA STANLEY-MABO.

11. Projet d'électrification de la ligne SNCF Franois - Saint-Amour - Participation financière de la Ville de Besançon - Décision de principe

Le principe d'une participation de la Ville à ce projet a été adopté à l'unanimité.

12. Plan informatique pour tous - Transfert à la Ville de la propriété des équipements informatiques des écoles - Convention avec l'Etat

Adopté à l'unanimité.

13 - Citadelle - Raccordement à l'égout du Front de Secours et du Zoo (1^{ère} tranche) - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

14 - Tunnel sous la Citadelle - Transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre - Lancement de l'opération

Adopté à l'unanimité.

15 - Exercice 1990 - Marché de fourniture et matériel en fonte ductile pour les travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau

Adopté à l'unanimité.

16 - Palais Granvelle

a) Musée du Temps - Programme muséographique - Lancement de la consultation

Adopté à l'unanimité.

b) Travaux d'isolation de la couverture du bâtiment

Adopté à l'unanimité.

17 - Création du sentier d'interprétation du milieu naturel du Bois de la Chaille par la Fédération Régionale de Protection de la Nature - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité.

18 - Domaine communal - Echange de terrains Square Coluche avec la SMCI

Adopté à l'unanimité.

19 - Domaine communal - Aliénations de terrains :

a) Rue Larmet avec M. RAINONE Salvatore

Adopté à l'unanimité.

b) Rue Leverrier avec M. BOUDERBALI Mohamed

Adopté à l'unanimité.

c) Rue de l'Épitaphe avec M. LECHKHAB Mohamed

Adopté à l'unanimité.

20 - Servitude de passage de canalisation d'eau potable - Chemin des Ragots au profit de M. MOURAND Robert

Adopté à l'unanimité.

21 - Cimetière de Saint-Claude - Construction d'un Crématorium - Adoption du dossier d'exécution

Adopté à l'unanimité.

22 - Casino de Besançon La Mouillère - Exploitation des jeux - Renouvellement de la demande

Ce dossier a reçu un avis favorable du Conseil Municipal.

23 - Le Conseil Municipal a ensuite entendu les interpellations de M. PIERLOT, Conseiller Municipal et de Mme FOLSCHWEILLER, Conseillère Municipale, sur le projet de suppression de classes à la rentrée scolaire 90-91

En réponse, M. le Député-Maire a fait le point sur les actions menées par la Ville pour s'opposer à ce projet.

24 - Enfin, une interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a porté sur les menaces de cessation d'activités des établissements militaires de Besançon : ERM et Subsistances. A l'issue, la motion suivante a été adoptée à la majorité, 2 Conseillers ayant voté contre et 4 s'étant abstenus :

«Des rumeurs persistantes des suppressions de l'Etablissement Régional du Matériel et des Subsistances Militaires provoquent l'inquiétude des personnels depuis de nombreux mois.

Le Ministre de la Défense interrogé sur ce sujet à plusieurs reprises n'apporte pour l'heure aucun élément de réponse, laissant planer ainsi un doute de plus en plus sérieux.

Le Conseil Municipal de Besançon relève avec vigueur les conséquences néfastes qu'aurait une telle décision pour notre Ville et son Agglomération :

- suppression de plus de 200 emplois civils et de 40 postes militaires

- répercussions sur l'économie générale de la ville et de l'agglomération, 181 familles étant touchées

- surcoût de fonctionnement des régiments basés à Besançon et Valdahon

- portes ouvertes à d'autres départs.

Le Conseil Municipal juge inacceptable que ce transfert s'opère au détriment de notre Capitale Régionale, alors qu'aucun argument géographique, technique ou économique n'est réellement avancé aujourd'hui.

En conséquence, le Conseil Municipal s'oppose formellement à tout départ de ces établissements militaires et demande à M. Robert SCHWINT, Député-Maire de Besançon, de faire connaître cette prise de position à M. le Ministre de la Défense, et d'obtenir de lui toutes assurances nécessaires.

La séance est levée à 20 h 40.

Hôtel de Ville, le 8 février 1990

Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
Conformément à la loi
le 8 février 1990
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,